

RAYMOND LEDRUT

l'espace social de la ville

Qu'est-ce que les villes ? Des lieux et des hommes. Ces lieux différenciés et liés, ces hommes, diversement groupés, ont des rapports étroits les uns avec les autres. Pour saisir ces rapports il ne suffit pas de s'attacher à l'étude des implantations et des constructions humaines, de la manière dont les populations occupent le sol et s'y déplacent. Il faut atteindre cette unité de l'homme et des lieux qu'est l'espace social : réseau de communication entre des hommes qui s'installent et se meuvent de multiples façons. Les espaces sociaux des villes forment des réseaux de cet ordre. Le propos de cet ouvrage est de jeter les bases d'une science de l'organisation de l'espace social et plus particulièrement de l'espace social urbain. A partir de recherches empiriques, effectuées dans une perspective toute expérimentale, l'auteur s'efforce de saisir non des situations concrètes et transitoires mais à travers elles des relations, des mécanismes, des processus, des structures. Sans le développement d'une science positive de l'organisation de l'espace social, l'aménagement et l'urbanisme en resteront au tâtonnement et à la spéculation. La pratique moderne de l'espace ne peut se contenter de l'alliance, générale à l'heure actuelle, des constructions a priori, des intuitions esthétiques, et des décisions autoritaires. Mais nos sociétés sont-elles prêtes à passer du discours incertain sur les figures de l'espace à la recherche des lois de l'organisation effective de l'espace social ?

Prix : 39,15 frs

	<u>Pages</u>
4.- Les questions d'organisation.	58
41.- Le cabinet du maire	58
42.- La réorganisation des services municipaux.	59
43.- L'informatique municipale.	60
a) Le nombre de communes ayant recours à l'informatique	
b) Le mode d'introduction de l'informatique.	
c) Les dates d'introduction.	
d) Le personnel informatique.	
44.- La gestion des services municipaux.	64
5.- Les carrières des agents communaux.	70
51.- Les carrières des agents administratifs.	71
a) Les secrétaires généraux.	71
b) Les secrétaires généraux adjoints.	77
c) Les directeurs de services administratifs.	79
d) Les chefs de bureaux .	82
52.- Les carrières des agents des services techniques.	86
a) Les directeurs généraux des services techniques.	86
b) Les directeurs des services techniques	89
c) Les ingénieurs divisionnaires.	92
d) Les ingénieurs subdivisionnaires.	94
Conclusion provisoire	96
53.- La mobilité géographique des agents communaux.	98
54.- L'avancement de grade (Les règles d'ancienneté).	103
<u>Conclusion</u>	109